

E 7687

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 24 septembre 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 24 septembre 2012

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du conseil
d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques.

13469/12



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 septembre 2012
(OR. en)**

13469/12

**COMPET 538
ENV 689
CHIMIE 66
MI 545
ENT 210
OC 483**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du conseil
d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques

ORIENTATIONS COMMUNES

Délai de consultation pour la Croatie: 21.9.2012

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques¹, et notamment son article 79,

¹ JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 79 du règlement (CE) n° 1907/2006 prévoit que le Conseil doit nommer, en tant que membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après dénommé "conseil d'administration"), un représentant de chaque État membre.
- (2) Par décision du 7 juin 2007¹, le Conseil a nommé vingt-sept membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques.
- (3) Le gouvernement hongrois a informé le Conseil de son intention de remplacer le représentant hongrois au sein du conseil d'administration et a proposé la nomination d'un nouveau représentant, qui devrait être nommé pour une période allant jusqu'au 31 mai 2013,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 134 du 16.6.2007, p. 6.

Article premier

Mme Krisztina CSENGŐDY, de nationalité hongroise, née le 9 janvier 1961, est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques en remplacement de M. Zoltán ADAMIS pour la période allant du ...* au 31 mai 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le ...

Par le Conseil

Le président

* JO: veuillez insérer la date d'adoption de la présente décision.